

nous trouvons précisément à une époque caractérisée de la grandeur et de la prospérité du règne de Louis XIV, lequel venait de signer le traité d'Aix-la-Chapelle; l'Administration municipale de Lyon ne pouvait donc que continuer sa luxueuse installation; Blanchet achevait le plafond de la grande salle; son talent ne faisait que grandir, grâce à l'expérience que devaient lui procurer d'aussi importants travaux. Il restait encore deux salles à décorer, celle dite « de la Conservation », et celle dite « de la Nomination ». On n'oubliera pas que Lyon est la ville où fut, peut-être, créée la première de cette juridiction spéciale que l'on nomme à présent le Tribunal de commerce, laquelle on nommait alors de la Conservation (32). Nous n'avons pas trouvé de marché pour cette salle, mais seulement un mémoire du 31 décembre 1669, de Panthot et Blanchet, qui fait monter la dépense totale à 5,820 livres, le grand tableau étant compté pour 1,800 livres et les quatre médaillons d'angle pour 600 livres. C'est une composition d'un grand caractère, quoique tourmentée (33); elle est un peu inférieure à celle de la salle de la « Nomination », qui servait à l'élection du prévôt des marchands et des échevins, pour laquelle il fut passé, le 9 juin 1671, moyen-

---

(32) Cette juridiction fut remise, en 1655, au corps consulaire, pour être exercée par le prévôt des marchands et les quatre échevins, avec six autres bourgeois ou marchands, parmi lesquels il y avait toujours un ancien échevin qui était avocat, un avocat ou procureur du Roi, un greffier en chef, le secrétaire de la ville et du commerce, un greffier, un commis greffier et trois huissiers audienciers, dont deux étaient aussi jurés crieurs.

(33) Voir le n° 13 du Catalogue de l'œuvre de Blanchet pour la description du tableau.